

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — 6 » 20 » 11 » 20 »

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RECLAMES 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	FÉRGUEUX	BORDEAUX	PARIS
CAHORS	CAHORS	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	2 » 55 ^m soir.	3 » 56 ^m soir.	4 » 22 ^m soir.	15 » 51 ^m soir.	10 h. 19 ^m — 11 h. 17 ^m soir.	4 » 39 ^m »
5 » 7 ^m soir.	1 » 15 ^m soir.	7 » 24 ^m »	8 » 46 ^m »	9 » 24 ^m »	10 » 54 ^m »	* » » »	» 4 ^m soir.
9 41 ^m »	5 » 50 ^m »						

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 55^m soir.)

Train de foire. — Arrivées à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 2 Mai.

L'Exposition universelle a été ouverte hier. C'est la fête de la France ressuscitée, renaissante, se relevant par le travail et par l'industrie, sans provoquer ni menacer personne, sans donner rendez-vous aux puissances, qu'elle peut craindre ou jalouser, sur les champs ensanglantés où tonne le canon, où pleut la mort.

Le Constitutionnel a raison de dire :
« Nous avons la revanche cette fois. Revanche civilisatrice, morale et bienfaitrice !
Les hasards de la guerre nous ont réduits, par une outrageuse et imméritée exception, au rôle inaccoutumé de vaincus; de notre défaite et de notre abaissement éphémères nous allons sortir forts et vengés. Les armes aujourd'hui ne nous seraient peut-être pas infidèles; mais ce n'est pas aux armes que nous avons demandé la réparation de nos hontes injustes. Nous l'avons demandée au travail de nos intelligentes, de nos industrieuses mains. L'Europe, qui nous a dédaignés et délaissés guerroyants, vient nous honorer dans les efforts et dans les effets féconds de nos arts pacifiques. Les rois de notre grand, de notre souverain et dominant Paris sont gorgés d'étrangers curieux, admirateurs, émerveillés. Le monde nous croyait morts, et il nous trouve, avec une stupéfaction sympathique, vivants plus que jamais, non défaillants de cœur, non diminués en prospérité, toujours ardents de foi dans l'étoile de notre vieille France, la première des nations depuis quinze siècles. »

C'est devant ce spectacle merveilleux et consolant, que l'organe des bonapartistes du Lot imprime l'infâme propos que l'on sait : cette *chienne d'Exposition*.

tant, il n'y a pas d'émotion publique ni d'inquiétude sérieuse. En voici, je crois, la cause. Il règne dans le pays, dans l'immense majorité de nos concitoyens, cette ferme persuasion, non pas que nous soyons à l'abri de toute atteinte du fléau, mais que le pouvoir est entre les mains d'honnêtes gens qui ne laisseront pas la France glisser à son insu dans la guerre. On ne se repose pas sur leur génie diplomatique ou militaire, mais simplement sur leur vigilance, leur sagesse, leur loyauté; qualités élémentaires peut-être, mais à tout prendre assez peu communes dans notre histoire, et qu'on a pourtant le droit de requérir de tout homme public préposé à de si grands intérêts.

On donc est persuadé en province, d'abord que nos gouvernants mettront tous leurs soins à se tenir dans la neutralité que permettent et commandent nos malheurs passés, notre situation présente et le vœu universel de la nation; mais, en outre, que s'il était question un jour ou l'autre d'en sortir, le ministère n'engagerait jamais de son chef l'influence, l'honneur ni les intérêts de la France. On sait qu'il n'y a point chez nous de gouvernement personnel ou occulte, ni de politique masquée, et que le gouvernement connu et légitime regardera toujours comme le premier de ses devoirs de porter intactes devant les Chambres toutes les questions graves.

C'est là-dessus qu'on se repose. L'avenir, on ne l'ignore point, ne nous appartient pas; mais on se rassure en pensant que c'est le pays lui-même qui, en tout état de cause, sera appelé à décider de ses destinées.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 avril.

La Chambre est revenue à la vérification des pouvoirs. Elle a invalidé M. Roderer, député de Reims, et si M. Fairé, député d'Angers n'a pas eu le même sort, c'est qu'elle n'était plus en nombre. Le vote a été renvoyé à jeudi.

SÉNAT

Séance du 30 avril.

Le Sénat a adopté plusieurs lois précédemment votées par la Chambre et relatives à des ouvertures de crédit. Puis il a repris la discussion du nouveau projet de loi sur le service d'état-major. Il en a accepté successivement tous les articles, et a décidé qu'il passerait à une seconde délibération.

L'EXPOSITION.

Les détails suivants sont empruntés aux journaux qui ont paru avant l'ouverture de l'Exposition :

Six princes étrangers assisteront à l'ouverture de l'Exposition. Cinq d'entre eux sont présidents des commissions de leur pays; ce sont : S. M. le roi don François d'Assise, S. A. R. le prince de Galles, S. A. R. le prince royal de Danemark, S. A. R. le duc d'Aoste et S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas; le sixième est S. A. I. le duc de Leuchtenberg.

Le Maréchal enverra aux princes, le jour de la cérémonie de l'ouverture, des voitures et des escortes de cavalerie; un de ses officiers d'ordonnance sera attaché à chacun des princes.

Leurs Altesses seront reçues au palais du Trocadéro dans un salon que l'on a fait préparer pour elles.

Les sénateurs, les députés et les députations des grands corps d'Etat se réuniront dans le grand vestibule d'honneur du palais du Champ-de-Mars. Les princes, les ministres, le corps diplomatique et les présidents du Sénat et de la Chambre des députés se rendront au Trocadéro, pour y former le cortège officiel du Président de la République.

Madame la Maréchale a invité toutes les ambassadrices et les femmes des grands fonctionnaires de l'Etat à venir prendre place dans sa tribune.

Les derniers préparatifs se poursuivent avec une infatigable ardeur. Il serait assez difficile de dire exactement quelles sont, en réalité, les sections et les classes plus ou moins en avance ou en retard. L'attention se trouvant à la fois sollicitée de toutes parts, l'œil en est comme ébloui et fasciné. C'est un miroitement, un scintillement qu'on ne peut définir. Mais au milieu de cette confusion indescriptible, il nous semble distinguer chez tous les exposants une même volonté, une égale résolution de n'épargner aucun effort pour employer d'une façon aussi fructueuse que possible les heures qui nous séparent encore de l'ouverture de l'Exposition.

Les palais et constructions diverses qui sont les spécimens des architectures étrangères se présentent aux visiteurs entrant par le pont d'Iéna et se dirigent sur l'Ecole-Militaire: Angleterre, Etats-Unis, Suède et Norvège, Italie, Japon, Chine, Espagne, Autriche-Hongrie, Russie, Suisse, Belgique, Grèce, Danemark, Amérique centrale et méridionale, gouvernement annamite, principauté de Monaco, duché de Luxembourg, Portugal et Pays-Bas.

En passant par la galerie des beaux-arts dans la section française, on trouve presque à l'angle du passage conduisant à la porte Rapp, un monument funèbre d'un caractère grandiose, qu'on achève de dresser sur un large piédestal. Ce remarquable mausolée destiné à perpétuer la mémoire du général de Lamoricière, ainsi que le constate une inscription latine, est l'œuvre du statuaire Dubois. Il est entièrement construit en marbre blanc, sauf quatre colonnes en marbre noir qui entourent une statue de grandeur naturelle, représentant le général étendu sous un linceul. Quatre figures allégoriques en bronze, personnifiant la charité, la foi, le génie civil et le courage guerrier, complètent la décoration de ce monument, qui est le résultat d'une souscription publique et qui doit être placé à la cathédrale de Nantes.

Dimanche à dix heures moins vingt minutes, a eu lieu le premier essai de la cascade du Trocadéro. A un signal donné par M. Marchand, directeur de la compagnie des eaux, le grand robinet de distribution a été ouvert, et l'eau a aussitôt jailli, avec une force extraordinaire, dans la vasque supérieure, qui a été remplie au bout de trois minutes. L'eau a d'abord commencé à tomber avec un ensemble remarquable, et l'on a vu la chute formant un immense rideau cristallin sur lequel comme par un bonheur de bon augure, les rayons d'un soleil splendide se reflétaient, donnant ainsi à chaque goutte d'eau l'apparence d'une pointe de diamant.

Les six petits bassins ont été remplis en douze minutes, et l'eau, tombant de gradin en gradin, s'est alors déversée dans le grand bassin, qui couvre une surface de 1,800 mètres et qui a été rempli au bout de vingt-cinq minutes.

Dès que la nappe d'eau est apparue dans toute sa plénitude, le grand jet d'eau est parti comme une flèche et a atteint une hauteur de près de 20 mètres. On a dû bientôt l'arrêter pour procéder à l'essai des appareils alimentant les gerbes, dont l'une, celle de gauche, s'est élevée d'un seul jet à la hauteur de près de 12 mètres et est retombée en décrivant une circonférence de près de 80 mètres. L'effet a été jugé merveilleux, irrésistible, et tous ceux qui ont contribué à la construction et à l'éta-

blissement de ce jeu d'eau ont, dès aujourd'hui, le droit d'être fiers de leur œuvre.

Pour le jour de l'ouverture, sont invités à se réunir dans le grand vestibule d'honneur du palais du Champ-de-Mars:

- MM. les sénateurs;
- MM. les députés;
- MM. les conseillers d'Etat;
- La députation des grands-croix de la Légion d'Honneur;
- La députation de la cour de cassation;
- La députation de la cour des comptes;
- La députation du conseil supérieur de l'instruction publique;
- La députation de l'Institut de France;
- La députation de la cour d'appel;
- Les députations de l'armée de Paris;
- Le gouverneur de la Banque et les sous-gouverneurs;
- Les directeurs généraux et secrétaires généraux des ministères et des administrations publiques;
- La députation du clergé de Paris et des consistoires;
- La députation du conseil de préfecture de la Seine;
- Le conseil général de la Seine;
- Le conseil municipal de Paris;
- Les maires de Paris;
- Les Sous-préfets de Sceaux et de Saint-Denis;
- Les directeurs de la préfecture de la Seine et de la préfecture de police;
- Le vice-recteur de l'Académie de Paris et la députation du corps académique de la Seine;
- La députation du tribunal de première instance de la Seine;
- La députation du tribunal de commerce de Paris;
- La députation de la chambre de commerce de Paris;
- La députation des juges de paix de Paris;
- La députation des quatre conseils de prud'hommes;
- La députation des corps des ponts et chaussées et des mines; administrateurs et professeurs des écoles des ponts et chaussées, des mines, du Génie maritime, et des écoles polytechnique et école spéciale militaire;
- La députation du Collège de France; des écoles des langues orientales, des chartes, du Muséum d'histoire naturelle, du Conservatoire, des arts et métiers, des beaux-arts, etc.;
- La députation des chambres des notaires, des avoués, des agents de change, des commissaires-priseurs, etc.;
- La députation des professeurs de l'école des beaux-arts;
- Des députations des sociétés d'agriculture et d'horticulture;
- Le préfet et le secrétaire général du département de Seine-et-Oise;
- Les délégués au congrès postal.

Les journaux annoncent que plusieurs villes départementales, notamment Marseille, seront illuminées le 1^{er} mai.

REVUE DES JOURNAUX

Journal des Débats.

De nos jours, les faits accomplis s'établissent hardiment et sans obstacle à la place des traités et des protocoles, et bouleversent régulièrement, tous les quatre ou cinq ans, l'état territorial et l'équilibre de l'Europe. Le plus souvent il est trop tard pour s'y opposer au moment où ils se produisent; dans l'isolement où se trouvent toutes les puissances, on n'a ni le courage ni les moyens de le faire. On se résigne donc, on acquiesce aux faits accomplis; mais cet acquiescement, tout matériel, laisse un malaise, un mécontentement qui sont la source de nouvelles guerres. On a eu beau matérialiser ses intérêts propres, les réduire à un nombre déterminé de points; ces points peuvent ne pas être tou-



chés; néanmoins on se sent malade, on est atteint par les événements. C'est le cas de l'Angleterre et de l'Autriche en présence du traité de San-Stéfano. Un autre résultat de ce dépassement du droit public européen, c'est l'effrayante facilité avec laquelle les grandes guerres commencent de nos jours. Il suffit qu'un Etat se reconnaisse la force et la hardiesse nécessaires pour entreprendre une violation quelconque de l'ordre des choses existant, il ne trouve devant lui aucun obstacle; le danger d'une coalition ne l'arrête plus; aucune solidarité n'existe entre les puissances; celle qui veut faire la guerre peut toujours isoler son adversaire et obtenir l'inaction des autres en se servant habilement du jeu des intérêts particuliers.

Où est le remède à cette situation qui ne peut certainement pas passer pour l'idéal de l'humanité? Faut-il croire que la communauté européenne, qui s'affirme par des liens de plus en plus étroits entre les diverses nations sur le terrain économique, intellectuel, artistique, qui se manifeste chaque jour davantage dans les communications, les échanges, la bienfaisance, soit destinée à disparaître sur le terrain politique, dans la sphère des relations extérieures? Faut-il croire qu'elle soit condamnée à faire place à l'isolement de toutes les puissances, à une sorte de nouvel état de nature? Pour écarter une menace aussi dangereuse, il est indispensable de travailler à rétablir par tous les moyens la communauté européenne dans le domaine de la politique extérieure et à raviver à tout prix la solidarité entre les Etats. Mais cela ne peut se faire que si cette communauté européenne ne reste pas seulement dans l'abstraction, à l'état de théorie ou de phrase, que si elle se traduit par des faits et par des actes, que si elle fonctionne, que si elle s'incorpore dans les institutions. Toute action collective des puissances est bonne à ce point de vue. L'antiquité a eu ses conseils amphictyoniques. L'Europe est-elle incapable de toute gestion collective des affaires communes? Nous ne le croyons pas.

Moniteur Universel.

Tout ce qui peut mettre un terme aux divisions dans lesquelles se dépense, sans profit pour sa grandeur, la force de notre pays ne peut être accueilli qu'avec faveur. Ce que font aujourd'hui les jeunes chefs du parti bonapartiste, les constitutionnels n'ont pas hésité à le faire, dès le lendemain du jour où la Constitution républicaine a été votée.

Peut-être était-il plus facile à nos amis de se prêter à l'essai d'un gouvernement républicain qu'aux bonapartistes. Il n'y a pas, en effet, entre la République et la Monarchie constitutionnelle ces différences profondes, cet abîme qui existe, au point de vue des institutions, entre la République et l'Empire.

La République est, comme la Monarchie constitutionnelle, un régime de libre discussion. Le pays peut faire ses affaires avec la République, avec moins de sécurité sans doute, avec plus de labeur, plus d'appréhensions, plus de secousses, que sous la Monarchie constitutionnelle. Mais enfin la République est une des formes de la liberté politique, et tout en jugeant ses imperfections, tout en regrettant qu'elle manque de cette stabilité que l'hérédité garantit à la Monarchie constitutionnelle, nos amis politiques ont pu, sans renoncer à leurs convictions antérieures, prêter leur concours à l'expérience d'un gouvernement républicain.

Il n'en est pas de même des bonapartistes. Aussi le sacrifice que quelques-uns d'entre eux accomplissent aujourd'hui n'en a-t-il que plus de mérite, ayant dû leur coûter infiniment plus de peine qu'à nos amis leur résignation. Il n'y a pas d'offense à dire, en effet, qu'un bonapartiste qui se fait ré-

publicain est certainement revenu de loin; — ce qui ne veut pas dire qu'il ait eu tort de revenir. La division est donc, dans le parti bonapartiste, profonde et irrémédiable: D'un côté les partisans de la soumission, et de l'autre ceux de la protestation quand même et à tout prix. Le Pays est naturellement l'organe de ces derniers. M. de Cassagnac exprime avec amertume les sentiments que la nouvelle attitude de ses amis lui inspire.

Soleil.

Un poète, dont les rimes valaient mieux par leur richesse et leur sonorité que les maximes par leur profondeur et leur élévation, Barthélemy, plus apprécié pour son talent qu'estimé pour son caractère, a dit dans un jour de boutade:

L'homme absurde est celui qui ne change jamais.

C'est tout à la fois faux et vrai. Changer pour changer, par caprice, par intérêt, par calcul, par entraînement, par ambition n'est qu'un signe de versatilité ou de vénalité. Barthélemy en est la preuve. Il cessa de publier sa Némésis, non par conviction et par patriotisme, par sagesse et par raison, mais pour une somme d'argent qu'il reçut et un brevet de pension qu'il obtint. Il s'est vendu. Il n'était pas absurde. Mais il était méprisable.

Ce qui est absurde, c'est de rester immobile, accroupi sur la même borne de la route, lorsque tout marche, tout se déplace, tout change autour de soi; lorsque le cours des idées entraîne les esprits vers d'autres formes gouvernementales; lorsque le cours des événements apporte à un pays d'autres aspirations politiques; lorsqu'enfin des faits nouveaux créent, avec des situations nouvelles, des intérêts nouveaux à la société et de nouveaux devoirs aux citoyens.

Nous trouvons donc qu'on a tort de trop chercher la cause secrète des changements d'opinions qui font quelque bruit dans les sphères officielles, dans les cercles parlementaires et dans les régions politiques, et de les blâmer de parti pris, si aucun effet extérieur ne vient démontrer que cette cause est un pur calcul d'ambition personnelle et d'intérêt privé, en un mot, une spéculation entachée de vénalité.

Tout en honorant la fidélité, souvent plus respectable qu'intelligente et utile, à des institutions passées que le temps a pour jamais emportées et détruites, on doit admettre que des hommes publics peuvent de très bonne foi, modifier, avec les circonstances, leur attitude et leur langage politique, et apporter, dans la conviction qu'ils remplissent un devoir de patriotisme, à un gouvernement nouveau, le même concours dévoué qu'ils avaient sincèrement donné à d'anciens gouvernements.

Aussi, les conversions ou les évolutions qui ont signalé ces derniers temps et qui ont eu surtout du retentissement dans les rangs de l'impérialisme, où la République fait en ce moment d'importantes recrues, méritent qu'on les apprécie impartialement, sans se préoccuper des questions de personnes.

INFORMATIONS

Au Sénat, pour la nomination des présidents et secrétaires, grâce à l'appui des constitutionnels, les républicains ont l'avantage dans six bureaux sur neuf.

Le gouvernement Allemand fait fabriquer en ce moment des tours blindées destinées à augmenter la force défensive des nouveaux ou-

vrages exécutés à Metz, Strasbourg et Ingols-tadt; on presse surtout la construction des tours qui doivent garantir le fort Kamecke, à Metz, contre les attaques qui pourraient être dirigées des hauteurs qui le dominent. C'est le dernier travail qui reste à faire pour achever le système de fortifications adopté par le génie allemand pour la place de Metz.

Ces tours coûtent environ 250,000 francs pièce; elles sont montées de deux canons mobiles, du plus fort calibre, de 17 centimètres.

Le général Trépoif vient d'être relevé de ses fonctions. La Liberté publie sur ce personnage des détails fort intéressants:

Le favori du czar est le prototype du chef de la police russe.

Il est vil, dur, acif et intrépide. Il est tellement brutal, que, par moments, il perd la notion de sa propre dignité. Il a une passion singulière et qu'il pousse jusqu'au raffinement, il lui est matériellement impossible de laisser passer, un jour sans qu'il administre lui-même quelques soufflets à quelque pauvre diable qu'on amène devant lui.

On conviendra avec nous que voilà un étrange moyen de persuasion que daigne prendre le président de la police de Saint-Petersbourg.

Bien plus, le bruit des gifles et les cris des patients paraissent exercer sur cette âme sensible un effet indescriptible, et quand le général Trépoif est trop occupé pour se livrer à son exercice favori, il se paye la douce satisfaction de faire rosser devant son bureau un des pensionnaires de ses nombreuses prisons.

Ce goût honteux, qui nous reporte aux fantaisies lugubres de nos seigneurs de la féodalité, ne laisse pas que d'émuouvoir singulièrement la population de Saint-Petersbourg, et explique suffisamment l'enthousiasme qu'a provoqué l'acquiescement de Vera Zassoulitch.

On raconte à St-Petersbourg une foule d'aventures sur le général.

Il ne se gênait, paraît-il, nullement de souffleter ses domestiques en pleine rue et devant la foule quand ils exécutaient mal un ordre.

Dans la vie privée et dans le monde, le favori du czar devient un tout autre homme.

En présence d'une dame, il est aussi charmant, aussi gracieux, aussi séduisant qu'il est dur, cruel et inexorable vis-à-vis des condamnés.

Il jouit, du reste, de la réputation d'un Don Juan accompli, et d'aucuns prétendent même que le coup de pistolet de Vera Zassoulitch n'était pas destiné uniquement au bourreau de Bogolouboff.

La blessure est très-grave, et si jamais il se rétablit, il est certain qu'il ne pourra plus remplir les hautes fonctions dont il était investi.

Chose singulière! Il paraît que les habitants de Saint-Petersbourg ne sont pas attristés par cette perspective!

En vue d'une conférence monétaire à laquelle les Etats-Unis ont convié les puissances étrangères, le Siècle indique en deux points le problème que la conférence aura à résoudre:

1° Avoir dans tous les pays le même rapport légal entre le poids de l'unité monétaire d'or et le poids de l'unité monétaire d'argent;

2° Avoir dans tous les pays, bien que sous des dénominations différentes, un numéraire identique.

Le but serait atteint, dit le journal, si un pacte international sanctionnait les mesures suivantes:

La France remplacera sa monnaie d'or actuelle par une pièce de 25 francs exactement pareille à la livre sterling; la pièce de 5 francs d'argent sera maintenue telle qu'elle est.

L'Angleterre aura une pièce de 4 shillings d'argent exactement pareille à la pièce de 5 fr.; la livre sterling sera maintenue telle qu'elle est.

Les Etats-Unis remplaceront leur monnaie d'or actuelle par une pièce de 5 dollars exactement pareille à la livre sterling; leur dollar d'argent sera exactement pareil à la pièce de 5 francs.

Dans les trois pays, l'or et l'argent seront admis au monnayage sans restriction de quantité, et ils auront cours forcé, sans restriction de somme.

Le Siècle s'efforce de démontrer les avantages qui résulteraient de ces réformes, et conclut en disant que les législateurs de France, d'Angleterre et d'Amérique, une fois d'accord, les deux métaux ne seront plus réellement qu'un seul métal au point de vue légal et monétaire, et que les législateurs des autres pays s'empresseront d'adhérer au système franc-sterling-dollar.

CHRONIQUE LOCALE

On nous écrit de Cézac:

Un fait des plus graves s'est produit à Cézac, dans la nuit de dimanche dernier. Vers dix heures et demie, M. Chambert, secrétaire de la Mairie, était réveillé en sursaut par une voix qui lui criait: «Ouvrez.» Il ouvrit aussitôt une petite croisée élevée du sol de 1 mètre 30, et au même instant il reçut un coup violent qui l'étend sans connaissance. Revenu à lui, Chambert alla demander du secours à un voisin.

La blessure faite avec un instrument contondant avait produit une forte ecchymose au-dessus du cil gauche; heureusement le coup porté de biais avait glissé sur le front. Laendarmerie a été appelée dès le lendemain matin pour constater cette agression inqualifiable, qui a vivement ému la population.

Les excitations de toute sorte qui se produisaient depuis le matin, les menaces proférées en pleine place publique, le vin versé à flots, en même temps que l'injure, faisaient pressentir l'attentat de la nuit.

Il est urgent qu'une instruction sérieuse et complète fasse au plus tôt la lumière sur cette affaire qui menace la sécurité de toute une commune. A Cézac, les meneurs ne se cachent pas; ils préchent en plein vent le désordre et la violence, et en toute occasion ils fomentent le trouble au sein de ces populations honnêtes et laborieuses, semblant, par leur audace, défier les lois et la justice. Ces meneurs coupables, l'indignation publique les désigne et les condamne.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

2 mai 1878. (27)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAURE.

Première partie.

J'en suis sûr. Car en reconnaissant en moi le danseur qui vous a trouvé belle et qui a osé vous le dire, vous auriez pu supposer qu'il venait ici pour vous le dire encore.

Monsieur! — Il n'en est rien, et vous l'avez bien pensé. Non pas que mes regards dédaignent aujourd'hui ce qu'ils admireraient hier, mais parce que j'ai remarqué que la passion que je prouvais n'avait pas d'écho chez vous.

Vous m'offensez, monsieur! dit Louise en se levant vivement.

Reproduction interdite.

— Je n'en ai nullement l'intention. — Vos paroles me blessent et je ne dois plus vous entendre.

— Vous le devez, madame! dit avec force le comte. — Alors, — Veuillez vous rasseoir. — Louise, comme dominée, reprit place sur son siège.

— Madame, continua le comte, il y a dans un discours trois points: l'exorde, le fait, la conclusion.

— Je ne comprends pas. — J'en suis à l'exorde. Vous me pardonnerez les détours et les fleurs de rhétorique, car ce que j'ai à vous dire ne manque pas d'une certaine difficulté.

— Enfin, monsieur, je vous subis. — Oui, vous me subissez avec l'espoir que votre mari, armé de preuves contre moi, viendra tout à l'heure me confondre.

Louise se mordit les lèvres. Elle se sentait vraiment embarrassée devant un tel homme.

— Le Hollandais, après un moment de réflexion reprit: — De l'exorde, je passe au fait.

— Ah! fit Louise, reprenant de l'empire sur elle-même. — Je suis sculpteur, madame... tout le monde peut être sculpteur... mais je suis, de plus, ennemi de M. François Blondel.

Le comte s'arrêta avec intention. Louise fit un mouvement.

— Oh! reprit-il enfin, ennemi de profession seulement... Je n'entends pas lui ravir sa gloire, mais je voudrais la partager.

— Je ne vois rien là que vous ne puissiez dire à mon mari, dit Louise froidement.

— Oh! attendez, madame. — C'est donc un service que vous venez réclamer de moi?

— Oui, madame, un service. — Je n'oblige pas les gens que je ne connais pas, dit Louise sèchement.

— Oui, si ce n'était pas moi, répondit le comte en la fixant jusqu'au fond des yeux.

Louise bondit sous l'acuité de ce regard. — Assez, monsieur! Je veux que cet entretien cesse.

— Voyons, madame, remettez-vous; ne vous scandalisez pas avant que je vous aie rien demandé.

Louise se rassit de nouveau. — Quel est donc ce service dit-elle!

— Monsieur le prévôt des marchands spécialement dans ses attributions les travaux de l'arc de triomphe que l'on étève pour la rentrée du roi.

— Après? — Je désirerais qu'il me signât un ordre d'occuper la construction avec deux compagnies d'ouvriers que je choisirais moi-même.

— Et vous venez à moi pour que je fasse signer cet ordre par mon mari! s'écria Louise indignée.

— Oui, madame, et j'ai confiance en ma démarche.

— Je ne ferai pas cela, monsieur! — Vous le ferez, madame.

Quelle audace! fit la jeune femme pouvant à peine se contenir.

Mon Dieu, madame, répartit le comte d'un air tranquille, en fait d'audace, on n'en saurait trop avoir.

Sortez, monsieur! s'écria Louise d'une voix vibrante, ou j'appelle mes gens.

Elle s'était levée et indiquait la porte d'un geste persistant.

— Que deviendrait donc votre espoir de me faire arrêter sans les preuves de votre mari? fit le comte avec ironie.

La jeune femme se calma. — Continuez donc, monsieur.

— Voyons, madame, pourquoi ne me protégeriez-vous pas?

— Mais sais-je si vous avez du talent, si vous êtes digne de partager avec M. François Blondel, l'architecte du roi, qui a fait ses preuves, la gloire qui lui revient tout entière? Sais-je même qui vous êtes? Je vous l'ai dit, cela ne sera pas, monsieur.

Louise était belle d'expression; elle défendait celui qu'elle aimait. Le rouge de l'indignation empourprait son visage ordinairement pâle.

Le comte, au contraire, calme et froid, assis toujours, suivait d'un œil serein les progrès de la colère de Louise. Seulement parfois il appuyait davantage sur ses mots.

— Cela sera, madame, répliqua-t-il en prononçant lentement ces paroles. — Jamais! vous dis-je, jamais!

— Le comte alors se leva et fit deux pas vers Louise: — Même quand je vous aurai dit que François Blondel est votre amant, qui souffla-t-il à voix basse et cependant pleine de menace.

— Vous mentez! éclata Louise avec emportement.

— Oh! point de comédie, madame. Réfléchissez bien. Je viens ici pour avoir cet ordre et je l'aurai.

— Vous êtes un maudit envoyé vers moi pour me perdre.

— Ou pour vous sauver, choisissez. — Je n'en crois rien.

— J'ai la preuve de ce que j'avance: j'ai vu.

— Vous avez vu... — J'ai vu François Blondel dans une maison de la porte Saint-Denis et une dame venir l'y trouver la nuit... cette dame, j'ai fait suivre; elle est rentrée à l'Hôtel de Ville.

(A suivre.)

Le ministre des finances publie l'avis suivant :

Depuis le 26 avril courant, les bons du Trésor à long terme, rapportant 4 0/0 d'intérêt payables par semestres, le 1er septembre et le 1er mars, sont émis à l'échéance de 1883, tant à Paris, à la caisse centrale du Trésor, qu'aux caisses des trésoriers-payeurs généraux et receveurs particuliers des finances dans les départements.

M. le garde des sceaux a appelé particulièrement l'attention du Ministre de la guerre sur les huissiers près les cours et tribunaux, qui, appartenant à l'armée territoriale et devant assister aux prochaines convocations de cette année, ne pourraient se faire suppléer.

Le Ministre de la guerre a rappelé à MM. les commandants de corps d'armée qu'ils avaient toute latitude pour accorder des sursis ou des ajournements à l'année suivante à ceux de ces fonctionnaires qui en feraient la demande, mais il leur fait remarquer que ces demandes devront toujours parvenir par l'intermédiaire de MM. les procureurs de la République qui devront donner leur avis sur l'impossibilité où seraient les postulants de se faire suppléer dans leurs fonctions.

Se conformant aux instructions qui leur ont été adressées par les ministres de l'intérieur et de la guerre, les préfets ont adressé la circulaire suivante aux maires de leur département :

Un certain nombre de médecins et de pharmaciens, appartenant par leur âge à l'armée territoriale, ont négligé de faire, en temps utile, des demandes pour obtenir des emplois de leur profession dans les corps des troupes ou les services spéciaux de l'armée territoriale. Ils ont été, par suite, purement et simplement classés dans le rang. M. le ministre de la guerre a décidé que de nouvelles demandes pourraient lui être adressées pour des emplois de cette nature dans l'armée territoriale. Je vous prie de vouloir bien porter à la connaissance des médecins et pharmaciens de première classe intéressés, en leur faisant connaître qu'ils devront adresser leur demande au général commandant le département et indiquer l'arme dans laquelle ils désirent servir.

NOMENCLATURE DES OPÉRATIONS QUI SE FONT A LA BANQUE DE FRANCE A CAHORS.

Escompte, aux personnes admises au compte courant, des effets timbrés, jusqu'à 3 mois d'échéance et revêtus de trois signatures, sur Paris, sur Cahors et sur les villes où la Banque a des succursales; les effets à deux signatures peuvent être acceptés lorsqu'ils sont garantis par un transfert de valeurs admises aux avances ou d'actions de la Banque.

Avances sur effets publics français, actions et obligations des chemins de fer français, obligations de la ville de Paris, du Crédit foncier,

de la Société algérienne. Déclaration de billets à ordre payables à Paris et dans les succursales moyennant une commission de 0 fr. 05 par cent francs avec minimum de 0 fr. 50.

Echange de billets de Banque contre des espèces et d'espèces contre billets sans aucune commission.

Réception, contre récépissé nominatif, remboursable à présentation de sommes versées en dépôt, sans aucun intérêt ni frais.

La succursale paie les intérêts et dividendes des titres déposés à la Banque de France à Paris.

FOIRE DE CAHORS.

La foire du 1er mai à Cahors, n'a pas été belle, 250 paires de bœufs ont été amenés à la foire, les gras destinés à la boucherie se sont vendus au prix des foires précédentes, de 38 à 40 fr. les 50 kil. poids vif; 200 petits cochons; 800 moutons ou brebis, tous les bestiaux se sont vendus au même prix que les foires précédentes.

Il s'est fait très peu d'affaires. Marché aux grains, 500 hectolitres de blé ont été mises en vente, 300 hectolitres ont été vendus avec une moyenne de 26 fr. l'hectolitre.

150 hectolitres de maïs, 100 hectolitres ont été vendus avec la moyenne de 13 fr. 95 l'hectolitre.

Pas de vols, ni accidents à signaler.

Théâtre de Cahors. Spectacle du Jeudi, 2 Mai 1878.

LA PAPILLONNE. Comédie en 3 actes, par Victorien Sardou.

Les Suites d'un premier lit. Comédie en 1 acte de MM. Marc-Michel et Labiche.

On commencera à huit heures. Pour la chronique locale : A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Ouverture de l'Exposition. 4e mai, 4 heures 1/2.

On bat aux champs; un escadron de cuirassiers précède des voitures nombreuses avec livrées; c'est le bureau de la Chambre, M. Grévy en tête.

Pendant tout le temps du défilé; les clairons de la musique des chasseurs jouent aux champs.

La Chambre entre au Trocadéro par une porte à droite de l'entrée centrale. 1 h. 32.

François d'Assises, dans une voiture à quatre

chevaux. Un valet en grand costume. — On bat aux champs. 1 h. 33.

Le bureau du Sénat arrive dans dix voitures escortées par des cuirassiers; on bat aux champs. Il entre au Palais par une porte latérale de gauche.

La reine d'Espagne, en landau attelé de quatre chevaux, suit le Sénat. — Par une coïncidence piquante, on bat aux champs en même temps. Ses filles suivent en deux coupés. 1 h. 34.

Le prince de Galles, accompagné de l'ambassadeur d'Angleterre et de deux officiers.

M. Teisserenc de Bort vient lui serrer la main au bas des marches. — Le prince est en costume de grenadier anglais. A quelques pas suivent quatre officiers supérieurs anglais également en uniforme.

Tous les princes étrangers arrivent à leur tour. 2 heures.

Un immense brouhaha; des sons de clairons, des fanfares, des tambours qui battent aux champs. C'est le cortège présidentiel qui débouche sur la place du Trocadéro.

Le président de la République, en grand uniforme de maréchal de France, apparaît sur la terrasse.

Pas de discours de M. d'Addifret-Pasquier.

Pas de discours de M. Grévy; M. le président de la République prononce quelques mots, et puis le cortège se met en marche, dans l'ordre de préséance, et descend vers le pont d'Iéna, d'un pas régulier et tranquille.

De nombreux cris de « Vive la République! Vive la France! » le saluent au passage. 2 heures 1/4.

Le Maréchal s'assied sous le dais qui lui a été réservé. M. Teisserenc de Bort, ministre de l'agriculture et du commerce, s'approche du Maréchal et prononce un discours.

Ce discours après avoir constaté l'empressement des nations à répondre à l'appel de la France fait l'éloge des industries qui ont coopéré aux magnificences de l'Exposition; il constate l'habile direction donnée aux travaux, la promptitude avec laquelle ils ont été exécutés et exprime l'espoir que ce grand concours international ouvrira une ère de prospérité et de paix pour la France et le monde entier.

Le Maréchal a répondu en peu de mots qu'il remerciait le ministre des paroles qu'il venait de prononcer, et qu'il avait la ferme confiance lui aussi que l'Exposition de 1878 ouvrirait une ère nouvelle de paix et de prospérité, de grandeur pour la France régénérée par la concorde et le travail.

Aussitôt après le maître de cérémonies a

agit un drapeau et au même instant toutes les musiques du Trocadéro et du Champ-de-Mars ont exécuté l'hymne de Gounod: Vive la France!

L'effet produit par cette exécution, à laquelle se mêlaient les éclats de bombes et du canon partis du quai de la Seine, a été saisissant. Il n'a pas tombé une seule goutte d'eau durant tout ce temps.

Le Maréchal parcourt ensuite les principales salles et avenues. Il a à sa droite le roi François d'Assise, le prince d'Orange, le prince de Danemark; à sa gauche le prince de Galles, le prince Henri des Pays-Bas et le prince Amédée.

Pas un seul accident à signaler.

Malgré la pluie qui a tombé toute la matinée, la journée du 1er mai a attiré un million de visiteurs sur tous les points aboutissant à l'Exposition.

Paris est pavoisé de drapeaux; depuis les quartiers les plus riches jusqu'aux faubourgs les plus éloignés.

Bourse de Paris. Cours du 2 mai.

Rente 3 p. 0/0 au comptant 72.50
— 4 1/2 p. 0/0 102.50
— 5 p. 0/0 108.45

Table with 3 columns: Valeurs diverses au comptant, Clôture du 1er mai, Clôture précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 p. 0/0.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

AVIS

Par arrêté du 1er mai courant, pris en exécution de l'article 23 de la loi du 3 mai 1841, le montant de l'indemnité à offrir aux sieurs Lafage, Joachim, et Lacombe, Pierre, de Parnac, expropriés, par jugement du 25 mars 1878, des terrains qu'ils doivent céder au tracé du chemin vicinal ordinaire n° 6, a été fixé de la manière suivante:

Pour le sieur Lafage à quatre cents francs.
id. Lacombe à deux cent cinquante francs.

A Cahors, le 1er mai 1878.

Pour le Préfet, en tournée: Le Secrétaire Général, JULES CAVIOLE.

AVIS. — Le sieur LASSAGNE, JEAN, du village de Lapoujade, commune de Lherm, prévient le Public qu'il ne paiera, à partir de ce jour, aucune dette contractée par son fils, Lacassagne, Léon, sans son consentement préalable.

ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSEES DU QUERCY AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. — LISTES DES DÉPUTÉS. — CAHIER DES DOULANCES.

CAHIER DES PLAINTES ET DOULANCES DU TIERS-ÉTAT DE LA PROVINCE DU QUERCY, ARRÊTÉ DANS LES SÉANCES DES SIX SÉNÉCHAUSSEES DU 16 MARS ET SUIVANTES 1789, EN CONSÉQUENCE DE LA LETTRE DU ROI ET ORDONNANCE DE M. LE SÉNÉCHAL DU QUERCY.

(Suite.)

ART. 22. — Supplier le Roi et les Etats généraux de prendre en considération qu'il serait intéressant pour la nation qu'il n'y eut qu'un poids et qu'une mesure dans tout le royaume, s'en rapportant aux moyens que leur sagesse leur dictera pour opérer cette réforme.

ART. 23. — Que les traités de commerce avec les nations voisines ou alliées soient soumis à la discussion des Etats généraux, et qu'il soit fait un tarif exact, non arbitraire, des droits sur les importations et les exportations.

ART. 24. — Proposer la suppression des maîtrises et jurandes dans tout le royaume et que l'introduction des marchandises et denrées dans nos colonies soit interdite à tous étrangers et alliés.

ART. 25. — Proposer la modification des droits du contrôle, et de s'occuper d'un nouveau tarif, clair, précis, propre à bannir l'arbitraire, la suppression de tous accessoires, et que la contestation qui pourrait s'élever à raison desdits droits soit déclarée de la compétence des juges des lieux, et qu'à l'égard des cas non prévus et dans le doute on perçoive le moindre droit.

ART. 26. — L'abrogation de toutes les lois qui obligent les notaires et les greffiers à expédier sur parchemins timbrés.

ART. 27. — La légitimation de l'intérêt du prêt à jour au taux de l'ordonnance.

ART. 28. — La destination provisoire de tous les revenus des abbayes et prieurés de nomination royale et des apanages dans le cas de vacances, à l'extinction des dettes de l'Etat, et établissement d'une caisse nationale pour y être versés.

ART. 29. — L'augmentation des portions congrues à la somme de 1200 livres, la fixation de l'honoraire des vicaires à 600 livres, sans avoir égard à aucun privilège des décimateurs et par expresse de l'ordre de Malte, avec abolition de tout casuel.

ART. 30. — Demander une loi générale, si elle est possible, par tout le royaume, à raison des grosses dimes qui préviennent les procès, auxquels la bizarrerie des usages donne lieu, et qu'on prenne en considération les dimes insolites, qui ne sont dues pour la plupart qu'à une piété mal entendue, à des abus de confiance et peut-être à l'usurpation.

ART. 31. — Demander l'exécution des anciennes ordonnances à l'occasion de la non-résidence des bénéficiaires.

ART. 32. — Demander l'abolition de la mendicité, qui devient tous les jours plus considérable par le peu de secours que donnent aux pauvres les gros bénéficiaires, s'en rapportant aux moyens qu'adopteront les Etats généraux.

ART. 33. — Demander la suppression des milices et classements, sauf aux Etats généraux à aviser aux moyens d'avoir le nombre nécessaire de matelots et de soldats provinciaux.

ART. 34. — Supplier Sa Majesté de s'accorder des provisions de notaire qu'à des personnes bien instruites et d'une probité reconnue, constatée par des certificats authentiques délivrés par les officiers de sénéchaussées et présidiaux, auxquels les provisions seront adressées.

ART. 35. — Demander la suppression des pensions accordées à la seule faveur, la réduction de celles qui sont excessives, la diminution des dépenses dans toutes les parties, l'examen de la dette du Roi et la réduction de cette dette au taux légitime sous la déduction des impositions qui auront lieu.

ART. 36. — Etablir la liberté indéfinie de la presse, à la charge toutefois par l'imprimeur de mettre son nom à tous les ouvrages, et de répondre personnellement de ce que tous ces écrits contiendront.

draient contre la religion, les bonnes mœurs, le bon ordre de la société et la tranquillité de l'Etat.

ART. 37. — Demander la suppression des receveurs généraux et particuliers et l'établissement d'un receveur particulier dans chaque ville chef-lieu de sénéchaussée.

ART. 38. — Demander qu'on prenne des moyens sans rompre l'unité dans le Saint-Siège, pour retirer dans le royaume les fonds qui vont à Rome, en frais de dépenses, bulles et autres objets. Ces remontrances et demandes une fois accueillies remédieraient aux maux de l'Etat; mais après avoir embrassé ces objets d'utilité publique, il nous est permis encore de proposer les moyens les plus propres à améliorer les intérêts directs du Quercy; pour y parvenir nous réclamons :

1° Le rétablissement des anciens Etats du pays du Quercy, distincts et séparés de tous autres, organisés de manière que le tiers-état soit en nombre égal avec les deux autres ordres réunis, et qu'on y vote par tête et non par ordre; que l'assiette en soit fixée à Cahors, capitale et point central dudit pays, et qu'il soit établi dans la même ville une commission intermédiaire et permanente;

2° La perfection de la navigation des rivières de la province pour la descente des productions, et principalement des vins de ladite province, leur entrepôt libre dans toutes les villes du royaume et la liberté non circonscrite du local;

3° L'abolition de tous droits d'entrée à Bordeaux pour les vins de la province du Quercy, et que lesdits vins à la sortie de cette même ville ne paient d'autres droits que les vins de la sénéchaussée de Bordeaux;

4° Le rétablissement de l'Université de Cahors, le rappel du collège de Pellegry réuni à celui de Saint-Martial de Toulouse, et l'éducation de la jeunesse ainsi que les études confiées à un corps enseignant; les places de l'Université toujours au concours et sans brevet;

5° La liberté aux villes de la province du Quercy, concernant la libre élection de leurs officiers municipaux, en conformité des anciennes ordonnances;

6° Le rétablissement du franc-allen dans la province du Quercy; 7° Le partage des communaux de la province, moitié au marc la livre de la taille et moitié par feu; (A suivre.)

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os : elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraîchissant ; combattant depuis trente ans avec un variable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; agueurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie ; crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, M. J.-J. Noël, de Thuilleries (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnie, asthme, toux, flatos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois

par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalescière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Cahors, Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Compagnie des Indes.

C'est à cette époque de demi-saison qu'on apprécie surtout le Cachemire de l'Inde. Ce précieux tissu constitue des costumes charmants qui se portent par tous les temps et à toutes les heures du jour. Nous ne parlons pas ici du vulgaire cachemire, mais bien de la véritable étoffe orientale qui se trouve à la Compagnie des Indes, 34, boulevard Haussmann, PARIS, la plus importante et la mieux assortie des spécialités de Cachemire de l'Inde, foulard de l'Inde, tissus exotiques, Echantillons et marchandises franco.

Pour ceux que leur profession-oblige à parler beaucoup : avocats, professeurs, orateurs, prédicateurs, quoi de plus désagréable qu'un mal de gorge, un rhume, ou restant de bronchite ? On emploie à profusion, mais sans grand résultat, chacun le sait, une série de pâtes, sirops, tisanes, etc., qui, le plus souvent, laissent la maladie suivre tranquillement son cours. Il n'y a guère que le goudron qui puisse apporter un soulagement rapide, on peut dire presque instantané quand il est pris à dose suffisante. Pour obtenir ce résultat, il conviendrait de prendre à chaque repas quatre à six capsules de Goudron de Guyot.

Le flacon, du prix de 2 fr. 50, contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient donc à quelques centimes par jour, et l'on peut affirmer que sur dix personnes qui l'ont essayé, il y en a neuf qui s'en tiennent à cette médication.

Les capsules de Goudron de Guyot, en raison de leur succès qui grandit chaque jour, ont suscité de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel et dans la plupart des pharmacies. 15

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 43 (27 avril). — L'Atlantique, d'après les recherches faites à bord du Challenger, par M. Wyville Thomson. — Thermochimie et mécanique chimique, par M. Berthelot. — Revue universitaire : l'Université cléricale de Toulouse. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 43 (27 avril). — La démocratie et l'avenir de la France, par M. Charles Bigot. — Deux diplomates français au XVII^e siècle, par M. Georges de Nouvion. — Causerie littéraire. — Notes et impressions par Z***.

Bulletin.
On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.
Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.
Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

PRÊTS D'ARGENT 5 %
à la Propriété, à l'Industrie, au Commerce, sur simple signature.

LA FORTUNE — ASSURANCES
Ecrire franco, place Saint-Pantaléon, n° 6 bis, Toulouse.

Le meilleur dépuratif connu pour les enfants, est le **Sirop de Raifort iodé de Grimault et Co**, il grêtit les éruptions de la peau, les gourmes, fait fondre les glandes engorgées, excite l'appétit, et combat la pâleur et la mollesse des chairs. C'est le sirop autiscorbutique, si populaire, rendu beaucoup plus actif par une addition inoffensive d'iode, intimement combiné avec le suc du cresson.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le **Livret de Famille** à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du mariage.

Avis.

Le public est prévenu que les bureaux de la direction de l'enregistrement, des domaines et du timbre sont transférés sur le cours Fénélon.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail.

J'ai l'honneur de prévenir ma nombreuse clientèle que pour cause de fin de bail je fais une liquidation générale. La limite de temps qui m'est donnée pour quitter le local que j'occupe, m'oblige, pour écouler rapidement les Marchandises que j'ai en ce moment en magasin et qui consistent en Rouenneries, Soieries, Châles, Confections, grand assortiment de Tissus fantaisie pour dames ; Draperie en tout genre pour hommes, de faire un grand rabais sur tous ces articles. Mes assortiments étant encore considérables, les personnes qui voudront profiter de l'occasion exceptionnelle de bon marché que je leur offre trouveront chez moi les articles de nouveautés tant pour hommes que pour dames les plus avantageux.

P. ALIX, Maison Graniou, rue de la Mairie, en face de l'Hôtel-de-Ville.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g. A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse). Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc. Manège seul, prix 400 fr. — Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et menuiserie de 185 à 250 fr. — Charne vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabilbe de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement). — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA : Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS : Un an, 8 francs — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie. Trente-neuf volumes sont en vente. Le volume broché, pour Paris : 3 fr. id. par la poste : 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Graine de Moutarde Blanche de Santé
DE DIDIER
UN DEMI-SIÈCLE de succès atteste les merveilleuses vertus de la Graine de Moutarde Blanche de Didier et justifie la popularité de cet incomparable médicament. Aucun traitement n'est plus simple, plus sûr et moins dispendieux lorsque l'on veut purifier le sang, dissoudre les humeurs et rétablir l'équilibre dans les fonctions. Aussi, les Professeurs FROUSSEAU et PÉDOUX dans leur savant traité de Thérapeutique, recommandent-ils cette précieuse graine, surtout dans les maladies de l'Estomac, Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, dans celles de l'Intestin et du foie, contre les Dartres, les Hémorroïdes, les Constipations opiniâtres, les Rhumatismes, les Affections utérines et en particulier celles qui accompagnent l'époque critique. — Dépôt : A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA, boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

100 fr. de livres	5 fr. par mois.
200	10
300	15
400	20

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales. ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES. NOTA : Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal **ILLUSTRATION** dont le prix est de 18 fr.

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS. Prix modérés. Tenu par GALLIOT, 87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord. Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle, PARIS.

Voyageur Une des plus anciennes fabriques de fils à coudre de Lille, demande un voyageur connaissant à fond la partie et y possédant une clientèle pour visiter les départements de la Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Gers, Lot et Corrèze.

Réponse, poste-restante, à Lille, initiales V. D. M.

VICHY

ÉTABLISSEMENT THERMAL (Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vésicule, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaux, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer. Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire : Administration de la Pré-concessionnaire, PARIS, 22, boulevard Montmartre.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

M. LINON

FLEURISTE Galerie de Fontenille, boulevard Nord, à CAHORS. Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.